

Conditions Définitives



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 17
TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 60.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 4,12 % l'an
et venant à échéance le 13 juillet 2026

Prix d'Émission : 100 %

Société Générale Corporate & Investment Banking

En date du 11 juillet 2011

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 22 novembre 2010 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l' "AMF") sous le n°10-410 en date du 22 novembre 2010), le supplément au prospectus de base en date du 15 avril 2011 (visé par l'AMF sous le n°11-116 en date du 15 avril 2011) et le supplément au prospectus de base en date du 30 juin 2011 (visé par l'AMF sous le n°11-281 en date du 30 juin 2011) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Émetteur de 2.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la "**Directive Prospectus**"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "**Prospectus**") pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Émetteur (www.paris.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Emetteur :	Ville de Paris
2.	(i) Souche N°:	17
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise Prévue :	Euros ("€")
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	60.000.000 €
	(ii) Tranche :	60.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6.	Valeur Nominale Indiquée :	100.000 €
7.	(i) Date d'émission :	13 juillet 2011
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'émission
8.	Date d'Echéance :	13 juillet 2026
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 4,12 % par an <i>(Autres détails ci-dessous)</i>
10.	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non applicable
12.	Options :	Non applicable
13.	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibération 2010 DF 85-1 en date du 21 décembre 2010 du Conseil Municipal de l'Émetteur
14.	Méthode de distribution :	Non-syndiquée
STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER		
15.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	4,12 % par an payable annuellement
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	13 juillet de chaque année et pour la première fois le 13 juillet 2012 pour la période allant du 13 juillet 2011 (inclus) jusqu'au 13 juillet 2026 (exclu)
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	4.120 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Non applicable

(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Base Exact/Exact (ICMA)
(vi)	Dates de Détermination (Article 4(a)) :	13 juillet de chaque année à compter du 13 juillet 2012
(vii)	Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non applicable
16.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non applicable
17.	Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique :	Non applicable
18.	Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises :	Non applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19.	Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non applicable
20.	Autre Option :	Non applicable
21.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Valeur Nominale Indiquée
22.	Montant de Remboursement Anticipé	
(i)	Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) :	Articles 5(d) et 8 applicables
(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) :	Non applicable
(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23.	Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
(ii)	Établissement Mandataire :	Non applicable

	(iii) Certificat Global Temporaire :	Non applicable
24.	Place Financière (Article 6(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	L'article 6(g) s'applique
25.	Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non applicable
26.	Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non applicable
27.	Stipulations relatives à la consolidation :	Non applicable
28.	Masse (Article 10) :	Non applicable
29.	Autres conditions définitives :	Non applicable

DISTRIBUTION

30.	(i) Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non applicable
	(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non applicable
31.	Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Société Générale
32.	Restrictions de vente supplémentaires :	Non applicable
33.	Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1 / Règles TEFRA non applicables</i>

GENERALITES

34.	Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non applicable
35.	Notation :	Non applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : **Vincent BERJOT**
Directeur des Finances
Pour le Maire de Paris et par délégation

PARTIE B - AUTRE INFORMATION

1. FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES AUX TITRES

Non applicable

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 13 juillet 2011 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte).

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 7 600€

3. NOTATIONS

Notations : Non applicable

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Voir section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base.

6. RENDEMENT

Rendement : 4,12 % l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Émission sur la base du Prix d'Émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0011074152

(ii) Code commun : 064566989

(iii) Dépositaires : Applicable

(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le numéro d'identification correspondant : Non applicable

- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) Noms et adresses des Agents
Payeurs initiaux désignés pour
les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
(affilié auprès d'Euroclear France sous le numéro
adhérent 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France
- (vi) Noms et adresses des Agents
Payeurs additionnels désignés
pour les Titres : Non applicable